



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2026-32

Séance du 29 avril 2026 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-neuf avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le dix-sept avril, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique MARAVAL, Présidente.

**Nombre de Membres**

Afférents au CC : 35

En exercice : 31

Ayant pris part à la  
délibération : 33

**Présents :** Monsieur Sylvain CALS, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Pierre PARAYRE, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Jacques BROSSARD, Monsieur Hervé BOULADE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Bruno CASSAR, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Pascale LEGRAND, Madame Nathalie VINCENT, Monsieur Paul-Emile FERRIER, Monsieur Philippe SINQUIN, Monsieur Nicolas LEGAY, Monsieur Sébastien GARRIGUES, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice LUC, Monsieur Sébastien ANGLADE, Madame Mélanie BETTON, Monsieur Nicolas MORALES, Madame Lisa MARTINI, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Marie-Christine PAYRASTRE, Madame Morgane MENUT, Monsieur Alain RAMADE.

**Excusés donnant procuration :** Madame Bénédicte PACORIG donnant procuration à Monsieur Hervé BOULADE, Madame Orane MOLINIER BEAUDOUDON donnant procuration à Madame Mélanie BETTON, Monsieur Alain DAUZATS donnant procuration à Madame Lisa MARTINI.

**Excusés :** Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Isabelle CALMET ROUSSEAUX.

**Secrétaire de Séance :** Fabrice MARCUZZO

**Objet de la délibération : Séance du Conseil Communautaire du 21 avril 2026 –**  
**Approbation du Procès-Verbal**

L'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales, prévoit que le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

Madame la Présidente soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire en date du 21 avril 2025.

Après avoir pris en compte la modification sollicitée et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de ladite séance.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

La Présidente,

Véronique MARAVAL

Communauté  
de Communes  
Centre Tarn

Le Secrétaire de séance,

Fabrice MARCUZZO